



**Coalition pour la Gouvernance des Entreprises
Publiques du secteur extractif
COGEP**

Contacts: +24399 70 25 716 /+24381 69 54 444

E-mail: cogep.rdc@gmail.com

Adresse: 702, Av. Kasavubu, Commune de Dilala
Ville de Kolwezi, RD. Congo

COMMUNIQUE DE PRESSE COGEP/05/2020

Kinshasa 26/02/2020

La COGEP exige la Publication de l'Accord signé entre la MINIERE DE BAKWANGA(MIBA) et AM Développement International

La Coalition pour la Gouvernance des Entreprises Publiques du secteur extractif (**COGEP**), une plateforme des Organisations Non Gouvernementales Congolaises et des Chercheurs Indépendants travaillant sur la gouvernance des ressources naturelles, a appris la signature d'un accord de joint-venture entre la Minière de Bakwanga (MIBA) et la firme roumaine AM Développements International portant sur la relance de l'exploitation minière de la MIBA.

Suivant les informations diffusées par les medias,, AM Developpements International devra déboursier la somme de 200 millions USD pour l'exploitation du massif 1 au niveau du polygone minier, mais aussi pour mener des études visant la certification de deux massifs de la MIBA à Bena Kabimba, et que ladite entreprise a déjà versé à la MIBA la somme de 30 millions USD non remboursables en vue d'apurer les arriérés des salaires et de cotisations sociales des agents de la MIBA ainsi que le paiement des pensions des agents mis à la retraite depuis 2012¹.

En plus, la firme roumaine se doit de déboursier incessamment 180 millions USD afin de permettre à la MIBA de renouveler son outil de production et d'améliorer la desserte en énergie électrique au niveau de la centrale hydro-électrique de Tshiala.²

Plusieurs questions méritent d'être posées notamment l'expérience de cette société Roumaine dans l'exploitation minière dont le diamant.

Ainsi, la publication dudit accord permettra aux citoyens congolais de comprendre l'objectif de la MIBA et son engagement vis-à-vis d'AM Developpements International.

Il sied de souligner que, la gestion opaque décrite dans d'autres Entreprises du Portefeuille de l'Etat s'observe aussi dans la MIBA avec comme conséquence, la privation de retombées tant nationale que locale et dans ce genre de cas, c'est le citoyen congolais qui demeure perdant.

¹ <https://www.radiookapi.net/2020/02/16/actualite/societe/rdc-200-millions-usd-pour-relancer-les-activites-de-la-mibak>

² <https://www.radiookapi.net/2020/02/16/actualite/societe/rdc-200-millions-usd-pour-relancer-les-activites-de-la-mibak>

Par ailleurs, la COGEP reste préoccupée par la mauvaise gestion et le détournement des diamants au sein de la MIBA qui risque d'anéantir tous les efforts fournis pour la relance de cette entreprise qui faisait jadis, la fierté de la République Démocratique du Congo, car les dernières accusations entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale de l'entreprise ont démontré un manque de transparence criant.

La COGEP ose croire que l'audit externe initié par la Présidence de la République, sera en temps utile rendu public afin de ne point laisser les citoyens Congolais dans une incertitude totale.

La COGEP tient à rappeler aux dirigeants de la MIBA, qu'ils ont eu la charge de gérer le patrimoine commun de citoyens congolais et par conséquent, une gestion transparente et responsable s'impose pour que cette entreprise récupère sa place mondiale.

Etant donné que la MIBA a reçu plus que la somme prévue dans son plan de relance, la COGEP d'une part et les citoyens congolais de l'autre, se doivent de rester extrêmement vigilants concernant les événements à venir afin d'accomplir le devoir constitutionnel, consistant à protéger les biens et intérêts publics.

Au regard de ce qui précède, la COGEP recommande :

Au Président de la République et au Premier Ministre

- De veiller à ce que les mandataires publics coupables de mégestion et de détournement des deniers publics soient déférés devant les instances judiciaires de la République ;
- D'appuyer tous les efforts fournis pour la restauration d'une gestion saine et transparente au sein des entreprises du Portefeuille de l'Etat.
- De pourvoir à la nomination de mandataires compétents, ayant une réelle expérience en rapport avec le secteur de l'entreprise qu'ils se devront de gérer au quotidien, sur base d'un appel d'offres.

Au Ministre du Portefeuille :

- De rendre public dès réception, l'audit externe initié par la Présidence de la République sur la MIBA ;
- De réaliser un suivi rigoureux concernant la gestion de la MIBA.

A la MIBA :

- De rendre public dans le délai légal, l'accord de Joint-Venture signé avec AM Développements International ;
- De gérer de manière transparente totale et ce, en toute responsabilité, tous les revenus et prêts financiers obtenus ;
- De prendre immédiatement toutes les dispositions utiles afin que cessent les vols et les détournements de diamants appartenant à ladite entreprise et que les responsables desdits vols et détournements soient sanctionnés quel que soit leur position dans l'entreprise.

Pour tout contact :

Me Daudet KITWA : +243997025716

Me Jean Claude KATENDE : +243811729908

Me Emmanuel UMPULA : +243818577577